



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue à huis clos et par vidéoconférence, le lundi 20 avril 2020, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et M. Éric Chamberland, inspecteur municipal.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 19H30.

Suite aux modalités temporaires, énoncées dans un arrêté ministériel publié aujourd'hui en lien avec la pandémie de la COVID-19, visant à minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes, le maire précise que les membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent ont statué que la séance ordinaire du lundi 20 avril 2020 à 19H30 se déroulera à huis clos.

Il fait mention que l'enregistrement audio de la séance sera disponible gratuitement à ceux et à celles qui en feront la demande.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 3.1 **Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2019 et rapport du vérificateur**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 mars 2020
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mars 2020
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – AVRIL 2020 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 mars 2020
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de mars 2020
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure / Lot 3 514 499
 - 10.2 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.3 Correction de la résolution no 20-02-037 – CAPSA guide usager
 - 10.4 Versement de la subvention 2020 – Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf
 - 10.5 Demande d'appui dans le cadre du Fonds pour la large bande (CRTC)

- 10.6 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Volet II – Commémorations communautaire »
- 10.7 Entente relative au contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL / options de garanties retenues
- 10.8 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) à la firme STANTEC relatif au contrat **HM-2020-002** – Confection des plans et devis • système de collecte et de traitement des eaux usées • Secteur des Mélèzes
- AJOUT** 10.9 Avis de condoléances – M. Denis Cayer
- AJOUT** 10.10 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du « Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux »
- AJOUT** 10.11 Modification à la résolution 20-02-045 – Octroi de contrat HM-2020-002 – Mandat à la firme STANTEC pour la confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélèzes
- AJOUT** 10.12 Octroi de contrat **RES-ENV 2020-003** à la firme Amplitrol inc. / Acquisition d'un enregistreur numérique
- AJOUT** 10.13 Octroi de contrat **RES-ENV 2020-004** à la firme Amplitrol inc. / Acquisition d'équipement d'accès sur une porte à kayak à la descente de bateaux
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Réouverture des services / Secteur de la construction– COVID-19
- 11.2 Activités culturelles et de loisirs – État de la situation
- 11.3 Réouverture des écocentres
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**

20-04-065

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants :

- 10.10 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du « Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux »
- 10.11 Modification à la résolution 20-02-045 – Octroi de contrat HM-2020-002 – Mandat à la firme STANTEC pour la confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélèzes
- 10.12 Octroi de contrat **RES-ENV 2020-003** à la firme Amplitrol inc. / Acquisition d'un enregistreur numérique
- 10.13 Octroi de contrat **RES-ENV 2020-004** à la firme Amplitrol inc. / Acquisition d'équipement d'accès sur une porte à kayak à la descente de bateaux

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3.1 Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2019 et rapport du vérificateur

Monsieur le maire Yves Bédard fait le résumé du rapport ainsi que des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Ce rapport fait état d'un surplus de 24 000 \$ à la fin de l'exercice financier 2019 et d'un surplus consolidé de 387 520 \$.

20-04-066

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les états financiers 2019 soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent;

QUE, en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le dépôt des états a fait l'objet d'un avis public paru sur le site Internet de la Ville.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2020**

Séance ordinaire du 16 mars 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-067

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020.

Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

20-04-068

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 17 avril 2020 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2020**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 mars 2020.

20-04-069

II EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 mars soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2020**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mars 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mars 2020 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 92 416.74 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2020	
DÉPENSES	75 574.32 \$
SALAIRES	16 842.42 \$

20-04-070

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de mars 2020 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / AVRIL 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'avril 2020.

20-04-071

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2020 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 22 236.06 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 22 236.06 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 mars 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, l'État des résultats au 31 mars 2020.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de mars 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de mars 2020.

		année 2020
	Janvier	5 000 \$
	Février	535 648 \$
	Mars	0
	TOTAL	540 648 \$

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure / Lot 3 514 499

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble désigné par le numéro de lot 3 514 499 dans le cadastre du Québec laquelle vise à rendre conforme l'orientation (implantation) du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 6.1.6. du Règlement de zonage no 314-14;

ATTENDU QUE la demande a été transférée au Comité consultatif d'urbanisme tel que spécifié à l'article 2.9 du Règlement sur les dérogations mineures no 316-14;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

'20-04-072

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de permettre l'implantation de la façade du bâtiment principal avec un angle de 62.3 degrés alors que la norme réglementaire maximum autorisée est de 10 degrés.

10.2 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 31 mars 2020 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

1541. chemin du Tour-du-Lac Nord

Construction résidence unifamiliale

20-04-073
CCU-20-04-008
Permis 2020-049

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.3 Correction de la résolution no 20-02-037 – CAPSA guide usager

20-04-074

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

DE MODIFIER la résolution no 20-02-037 relative à l'octroi de contrat pour la confection du guide usager à la CAPSA en apportant la modification du poste budgétaire visé par la présente :

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises au poste budgétaire Réserve environnementale pour l'année 2019.

10.4 Versement de la subvention 2020 – Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf

20-04-075

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 2 094 (deux mille quatre-vingt-quatorze) dollars pour l'année 2020 à la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

ET QUE cette subvention soit imputée au poste budgétaire – Loisirs/culture – subvention piste cyclable – 02 70191 951.

10.5 Demande d'appui dans le cadre du Fonds pour la large bande (CRTC)

ATTENDU QUE le conseil désire exprimer son soutien à la demande de Bell au Fonds du CRTC pour les communications à large bande afin d'apporter l'Internet à haut débit à notre communauté, car nous pensons que le projet proposé aura des effets bénéfiques significatifs et durables sur notre communauté;

ATTENDU QUE l'accès à l'internet à haut débit est une priorité pour notre communauté, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lac-Sergent tel que présenté et planifié en 2018 lors de la rencontre avec les représentants du Conseil de Ville;

ATTENDU QU'en tant que communauté rurale mal desservie, le manque d'accès à l'internet à haut débit a empêché les résidents de profiter des nombreuses possibilités offertes par l'ère numérique;

ATTENDU QU'en mettant à disposition des vitesses d'Internet plus rapides dans notre communauté, le projet proposé permettra aux ménages, aux entreprises et aux institutions communautaires de suivre le rythme de l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

'20-04-076

QUE pour les raisons exposées ci-dessus, la Ville de Lac-Sergent soutient la demande de Bell au Fonds du CRTC pour les communications à large bande et espérons qu'ils recevront le financement nécessaire pour faire de l'amélioration de la connectivité une réalité pour notre communauté.

ET QUE la couverture projetée dans le cadre de ce projet soit tel que présenté aux représentants municipaux en 2018 et qui couvre l'ensemble du territoire de la Ville de Lac-Sergent.

10.6 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Volet II – Commémorations communautaire »

CONSIDÉRANT QUE le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine du gouvernement du Canada appuie les festivals, les commémorations et les projets de legs locaux qui favorisent l'engagement communautaire par la participation active de bénévoles, de partenaires communautaires, d'artistes, d'artisans et de spécialistes ou d'interprètes du patrimoine locaux ainsi que de la population locale à l'événement, dans les domaines des arts et du patrimoine;

CONSIDÉRANT les lignes directrices pour le Volet II — Commémorations communautaire offre une aide financière à des événements et des projets d'immobilisations mineurs liés à la célébration d'un centième anniversaire d'un événement ou d'une personnalité d'une importance historique locale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent fêtera son 100^e anniversaire en 2021;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

'20-04-077

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des préparatifs du centième (100) anniversaire de la fondation de la municipalité auprès du programme « **Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Volet II – Commémorations communautaire** ».

QUE le Conseil de Ville de Lac-Sergent désigne M. le maire, Yves Bédard et Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10.7 Entente relative au contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL / options de garanties retenues

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

'20-04-078

QUE la Ville de Lac-Sergent retienne l'option complète (visite de remplacement autonome) pour l'entretien et le remplacement des accessoires du réseau lumineux sur son territoire.

ET QUE cette résolution soit transmise au Centre de support ÉNERGÈRE via le processus de communication et de fonctionnement en vigueur.

- 10.8 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) à la firme STANTEC relatif au contrat HM-2020-002 – Confection des plans et devis • système de collecte et de traitement des eaux usées • Secteur des Mélézes

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat **HM-2020-002** pour le contrat de confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélézes;

ATTENDU la demande de paiement partielle de la firme **STANTEC** en date du 18 mars 2020 portant le no 1480465 au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-04-079

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement partiel (facture 1480465) d'une somme de 2 300 \$ plus les taxes applicables à la firme **STANTEC**.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – investissement en cours (financement) 03 45000 000.

- 10.9 Avis de condoléances – M. Denis Cayer

CONSIDÉRANT le décès survenu de monsieur Denis Cayer, résidant au lac Sergent, depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-04-080

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son amie Guylaine Chiasson ainsi qu'à la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de monsieur Denis Cayer à la *Fondation Gilles Kègle*.

AJOUT

- 10.10 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du « Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux »

ATTENDU QUE le patrimoine religieux, grand héritage légué aux Québécois par l'histoire, est d'importance pour la population sergentoise;

ATTENDU QUE la conservation du patrimoine bâti est une préoccupation pour le Conseil comme en témoignent les actions qui ont été prises ces dernières années sur le patrimoine du Plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU QUE les efforts de protection de certains bâtiments patrimoniaux effectués par la Ville pourraient s'avérer insuffisants sans l'apport de subventions patrimoniales visant les lieux de culte;

ATTENDU QUE l'utilisation de la chapelle Notre-Dame-du-Lac-Sergent et sa conservation pour le culte sont directement liées à sa sauvegarde comme patrimoine architectural s'il n'est pas habité par d'autres usages;

EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

'20-04-081

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des travaux d'aménagement d'une salle multifonction dans l'annexe de la chapelle auprès du « **Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux** ».

QUE le Conseil de Ville de Lac-Sergent désigne M. le maire, Yves Bédard et Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

AJOUT

10.11 Modification à la résolution 20-02-045 – Octroi de contrat HM-2020-002 – Mandat à la firme STANTEC pour la confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélézes

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à la firme STANTEC le 27 février dernier, et ce, aux termes de la résolution numéro 20-02-045;

ATTENDU QUE cette résolution indique que le mandat est accordé pour une somme forfaitaire de 57 500 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution afin de permettre à la firme STANTEC de finaliser le rapport d'études préliminaire effectué le 1^{er} août 2019 par la firme *Les Consultants Mario Cossette inc. (MCI)* au montant de 5 379\$ plus les taxes applicables, le tout tel que spécifié à la proposition 158140076 et annexé à la présente;

ATTENDU QUE, tel qu'indiqué à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, un contrat peut être modifié lorsque la modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature et que le total des dépenses ainsi autorisées ne peut excéder 10% du montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

'20-04-082

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la résolution initiale soit modifiée afin qu'on puisse y lire que le mandat accordé à STANTEC autorise une dépense supplémentaire de 5 379 \$ plus les taxes applicables, au contrat adjugé à STANTEC en vertu de la résolution no 20-02-045 du 27 février 2020 pour la confection des plans et devis relatifs à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélézes.

LA proposition no 158140076 et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE tel qu'indiqué au Règlement d'emprunt no 374-19 ordonnant la préparation de plans et devis pour la construction d'un égout sectoriel, cette dépense fait partie inhérente de l'annexe A – Détail et estimé des coûts.

AJOUT

10.12 Octroi de contrat RES-ENV 2020-003 à la firme Amplitrol inc. / Acquisition d'un enregistreur numérique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

'20-04-083

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le fournisseur **Alarmes Amplitrol inc** à remplacer l'enregistreur existant par un enregistreur numérique HIK Vision DS-7608NI 2TB et à raccorder le système de caméras au montant de 1 493.97 \$ incluant les taxes.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Réserve environnementale.

AJOUT

10.13 Octroi de contrat RES-ENV 2020-004 à la firme Amplitrol inc. / Acquisition d'équipement d'accès sur une porte à kayak à la descente de bateaux

II EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

'20-04-084

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate le fournisseur **Alarmes Amplitrol inc** à ajouter l'équipement requis afin de rendre fonctionnel l'accès à une porte à kayak au montant de 3 638.45 \$ incluant les taxes.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Réserve environnementale.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Réouverture des services / Secteur de la construction– COVID-19

Monsieur le maire invite les citoyens à consulter l'infolettre du 17 avril dernier qui leur a été acheminé par courriel. Donc, à compter d'aujourd'hui, le 20 avril 2020, les chantiers de constructions résidentielles sont maintenant inclus dans la liste des services et activités prioritaires. Ceci comprend les travaux de construction et de rénovation, incluant ceux liés à l'arpentage et à l'inspection en bâtiments.

11.2 Activités culturelles et de loisirs – État de la situation

Monsieur le maire apporte les précisions suivantes relatives aux activités culturelles et de loisirs sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent :

- La Véloposte sera opérationnelle cet été, cependant certaines installations des aires de repos ne seront pas disponibles pour les usagers. Des patrouilleurs seront ajoutés afin de s'assurer le respect de la distanciation sociale par les utilisateurs;
- Les jardins communautaires pourront être utilisés. Pour les citoyens intéressés, on les invite donc à contacter la municipalité qui fera le lien avec les responsables du Comité de la chapelle.
- La rampe de mise à l'eau et la station de lavage seront opérationnelles. Selon les dernières informations obtenues, les embarcations privées seront autorisées sur les plans d'eau, cependant certaines règles particulières de distanciation s'appliqueront pour les utilisateurs. Une procédure spécifique sera transmise au cours des prochaines semaines.

11.3 Réouverture des écocentres

Monsieur le maire informe les citoyens que les écocentres rouvriront leurs portes à compter du 27 avril prochain pour celui de Neuville et du 4 mai pour les autres municipalités.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H24.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière